

# Un casino de jeux oui, mais où ?

Le feuilleton de la réunion du conseil municipal qui se tiendra jeudi laisse apparaître un nouvel épisode dans la saga de la renaissance d'un casino à La Seyne.

Flashback. On se souvient qu'en 1994 l'établissement de jeux a fermé ses portes. En 2004, une première délibération avait été adoptée pour lancer la procédure de consultation de délégation de service public « dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un nouveau casino ».

## Même sans être joueur

Préalablement, la commune avait demandé son classement en station touristique et balnéaire. Dans ce contexte, le 14 septembre 2005, le ministère de la Santé et des solidarités a donné un avis favorable. Pour autant rien n'est gagné : la décision finale interviendra par décret en conseil d'Etat.

En attendant, l'assemblée municipale doit délibérer sur « le principe d'exploitation des jeux sur le territoire de la commune » et c'est pour cette rai-

son que les élus seront invités à s'exprimer, demain.

Deux éléments alimenteront les débats. Faut-il un casino à La Seyne ? « Oui, pourquoi pas » entendrons-nous sans doute sur les bancs de la majorité comme dans les rangs de l'opposition. Ainsi Francisque Luminet fait cette analyse : « Statistiquement, le profil de la clientèle des établissements de jeux est une femme de 60 ans qui joue 15 euros à chaque visite. On peut ne pas être joueur, ne pas être favorable aux jeux de hasard et être citoyen conseiller municipal favorable à ce projet de délibération... pour diverses raisons ».

## « Pas sur le site des anciens chantiers »

Mais les mains se lèveront peut-être aussi en nombre pour obtenir une réponse quant à la localisation du futur établissement. Car là encore, les voix semblent unanimes...

Pour Jo Minitti « si c'est pour l'implanter aux Sablettes, je suis d'accord. Mais sur le site des anciens chantiers comme il en a été question un temps, non », assure l'ancien adjoint



L'histoire du casino des Sablettes, fermé en 1994, est longue de plus d'un siècle.

(Photo Rina Uzan)

d'Arthur Paecht. Côté socialiste, Patrick Martinenq est formel : « Falco a eu l'heureuse initiative d'initier un pôle d'excellence tourné vers les métiers de la mer, ce site doit garder sa vocation ».

Et l' élu d'opposition de considérer que le bâtiment de l'ancien casino ne doit pas être transformé en appartement et qu'un ensemble restaurant-hôtel-casino, situé aux Sablettes, dans un cadre

d'exception, serait « tout à fait cohérent ».

Le débat devrait permettre d'en savoir plus.

Car les jeux sont loin d'être faits.

PH. C.

## UNE LONGUE HISTOIRE

La première proposition visant à accueillir un casino à La Seyne fut soumise au conseil municipal lors de la séance du 24 octobre 1885. Plusieurs casinos furent ainsi exploités jusqu'en 1912, date à laquelle furent fermés tous les établissements de jeux en France. Mais dès le 17 septembre 1920, le conseil municipal signait un nouveau cahier des charges pour l'exploitation du casino des Sablettes jusqu'en 1936. Le 2 août 1935, les élus le prorogèrent jusqu'au 21 juin 1941. Le 12 août de cette année-là, les élus décidèrent de ne pas renouveler la demande d'autorisation de jeux qui rouvrit pourtant ses portes dès le 13 mars 1946 jusqu'en 1994. La fermeture administrative fut prononcée par arrêté ministériel le 4 octobre.

## CONSEIL : LE CENTRE DE CONFÉRENCES EN PÔLE

C'est demain à 18 heures en mairie, que se tiendra le premier conseil municipal de l'année. Plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour devraient « inspirer » les élus. Parmi celles-ci, le choix du maître d'œuvre pour l'attribution du marché pour la réalisation du centre de conférences.

Vieux serpent de mer, les édiles plancheront également sur la résiliation de marché inhérent

à la création du cimetière communal au camp Laurent.

Une modification d'une délibération concernant l'échange de terrains entre l'office public HLM et la commune pour la création de logements sociaux, boulevard Maréchal Juin sera ensuite soumise au vote.

Par ailleurs, des versements de subventions ou avances de subventions, seront demandés pour les associations « Vitrites

seynoises », théâtre Europe et certaines associations sportives.

Un compte rendu annuel de la délégation de service public à la société « Vert marine » pour le complexe aquatique suscitera quelques commentaires.

Enfin, un nouveau règlement intérieur des équipements sportifs municipaux fera également l'objet d'une délibération.